

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 48
Membres absents : 30
Procurations : 17

Séance du 29 juin 2022
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération

25^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2022-140)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} au 31 mai 2022, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022 et du 18 mai 2022 :

Point 1-8 des délégations - Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement par la SMACL à la suite d'un bris de glace sur un véhicule de service, d'un montant de 936,31€ TTC ;
- Remboursement par GROUPAMA à la suite du vol de la tablette numérique d'un agent, d'un montant de 361,69€ TTC.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Signature d'une modification de marché n°1 dans le cadre du marché de mise en conformité de la cuisine de l'EHPAD « la Maison du Lertzbach » à Saint-Louis - Lot 1 : équipements de cuisine, avec la société Electro Service Pro, passant le montant du marché de 44 045 € HT à 46 041 € HT, soit 55 249,20 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché n°1 dans le cadre du marché de mise en conformité de la cuisine de l'EHPAD « la Maison du Lertzbach » à Saint-Louis - Lot 3 : électricité, avec la société Electricité Vincentz Sud Alsace, passant le montant du marché de 25 394,75 € HT à 27 685,29 € HT, soit 33 222,35 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition d'un pont élévateur mobile pour le Centre Technique, avec la société Finkbeiner, pour un montant forfaitaire de 21 329 € TTC (en ajoutant un contrat d'entretien sur 5 ans pour un montant total de 1 410 € TTC) ;

- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition d'une balayeuse électrique autotractée, avec la société AC EMERAUDE, pour un montant forfaitaire de 5 952 € TTC (prestation supplémentaire éventuelle comprise) ;
- Signature d'une modification de marché n°1 du marché relatif à l'installation d'un éclairage public autonome sur le parking communautaire de covoiturage au droit de la route de Kembs (RD 19B3) à Sierentz, avec la société ELITEAM ENERGY, faisant passer le montant du marché de 18 890 € à 20 640 € HT, soit 24 768 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation de prestations de géomètre - foncier et topographie - sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°1 : Levés topographiques, avec le cabinet Roth Simler, pour un montant annuel minimum de 10 000 € HT et maximum de 100 000,00 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois tacitement.
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation de prestations de géomètre - foncier et topographie - sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération - Lot 2 : prestations foncières, avec la société Geofit Expert, pour un montant annuel minimum de 18 000 € HT et maximum de 125 000 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois tacitement.
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur les communes de Leymen (FR) et Rodersdorf (CH) - Mission de coordination S.P.S. de catégorie 2, avec la société DEKRA Industrial, pour un montant forfaitaire de 2 850 € HT ;
- Conclusion d'un marché de prestations d'externalisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant habituellement de l'instruction par le pouvoir adjudicateur, avec le juriste Steven Briand, pour un montant forfaitaire de 5 000 € TTC ;
- Conclusion d'un marché de fourniture et livraison d'un véhicule porteur 6x2/4 de 26t de PTAC, avec la société Scania France, pour un montant forfaitaire de 100 000 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de sécurité et médiation du Stade Nautique Pierre de Coubertin à Saint-Louis, avec la société Axxess Sécurité, pour un montant mensuel forfaitaire de 11 177,94 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de prestations de maintenance et de supervision du réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) appartenant à SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°1 : Maintenance préventive et curative du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, avec la société SPIE City Networks, pour un montant de 4 194 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de prestations de maintenance et de supervision du réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) appartenant à SAINT-LOUIS Agglomération - lot n°2 : Supervision complète du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, avec la société FRESHMILE, pour un montant de 38 765 € HT ;

- Signature d'une modification de marché n°1 de l'accord-cadre ainsi que d'une modification de marché n°2 du marché subséquent dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Document Cadre sur les Attributions et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) de Saint-Louis Agglomération, avec le groupe ENEIS by KPMG, sans incidences financières ;
- Signature d'une modification de marché n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement d'activités à Ranspach-le-Bas, avec la société Serue Ingénierie, modifiant le montant du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre, passant ainsi le montant du marché de 44 500 € HT à 48 550 € HT, soit 58 260 € TTC ;

Point 2-1-4 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement de toute modification de marchés publics ou convention transactionnelle visant à indemniser le cocontractant au titre de la théorie de l'imprévision, quel que soit le montant du marché auxquels ils se rapportent et visant strictement à prendre en compte les difficultés financières des entreprises liées au contexte spécifique de la sortie de crise de la Covid19, de la guerre en Ukraine et leurs conséquences sur les marchés mondiaux :

- Signature d'une modification de marché n°1 relatif au marché de fourniture et livraison de matériels de bureau pour les années 2022 à 2025 - Lot 1 : Fourniture de matériels de bureau, avec la société HISLER, dont l'incidence financière sur les prix de l'accord-cadre qui n'est pas quantifiable à ce stade et sera fonction de l'évolution du prix des différentes matières premières ;
- Signature d'une modification de marché n°1 relatif au marché de fourniture et livraison de matériels de bureau pour les années 2022 à 2025 - Lot 3 : Fourniture de papier pour photocopieurs et imprimantes, avec la société HISLER, dont l'incidence financière sur les prix de l'accord-cadre qui n'est pas quantifiable à ce stade et sera fonction de l'évolution du prix des différentes matières premières ;
- Signature d'une modification de marché n°2 de l'accord-cadre de fourniture et de livraison de collations, repas, goûters et bouteilles d'eau minérale en liaison froide pour les multi-accueils de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société Compass group Medirest, pour modification de la formule de révision des prix avec choix d'un nouvel indice de référence (IPAPP) ;
- Signature d'une modification de marché n°1 relative au marché de collecte, transport et traitement des principaux matériaux collectés en déchetteries et sur la voie publique - Lot 7 - Collecte, transport et transfert du verre, avec la société Recycal, dont l'incidence financière sur les prix du marché n'est pas quantifiable à ce stade et sera fonction de l'évolution du prix du carburant ;
- Signature d'une modification de marché n°2 relative au marché de travaux de réparation des fuites, de réalisation des branchements neufs et de petites extensions sur le réseau d'eau potable de SAINT- LOUIS Agglomération -

Période 2020/2022 - Lot 04 : Kembs (à compter du 01/01/2022) / Sierentz / Uffheim / Magstatt-le-Bas / Magstatt-le-Haut et Stetten, avec la société Eurovia, modifiant la fréquence de révision de prix, passant ainsi d'une fréquence annuelle à une fréquence mensuelle ;

Point 4-2 des délégations - Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services et de moyens en Hôtel d'entreprises consentie à la société Alsace Poêles, modifiant son statut juridique et son numéro Siret, sans incidence financière ;
- Conclusion d'un bail professionnel conclu avec un nouveau médecin généraliste à la maison de santé de Folgensbourg, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2022, pour un loyer annuel de 4 596 € hors charges la première année puis 7 320 € hors charges à compter de la deuxième année de location ;
- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'une chambre de garde par un médecin à la Maison de santé de Folgensbourg, du 2 mai au 31 octobre 2022, d'un montant de 10€ par nuit effective, payable à terme échu ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente de la médiathèque intercommunale La Citadelle à Sierentz à l'association Caritas Alsace Réseau Secours Catholique, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 et à raison d'un jeudi par mois, consentie à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire d'une partie du parking du Pôle de proximité de Sierentz consentie à l'association Espace enfance Les 3 Cygnes pour l'organisation d'une bourse aux vêtements et d'articles de puériculture le 18 juin 2022 entre 8h00 et 12h00, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion du pôle de service de Saint-Louis (bâtiment Alpha) à l'association Mission Locale Saint-Louis Altkirch, le 12 mai 2022 de 13h30 à 17h00, à titre gratuit.

Point 4-3 des délégations - Approuver toutes conventions d'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération, inférieure ou égale à douze ans (hors fixation des tarifs ou redevances) ainsi que leurs avenants, excepté celle constitutives de droits réels au sens des articles L1311-5 et suivants du CGCT :

- Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de la buvette du Centre Nautique Pierre de Coubertin pour la saison 2022 (du 29 mai au 11 septembre 2022) avec la société Révolution Planète, moyennant une redevance de 30 € par jour calendaire d'ouverture effective de la buvette.

Point 4-12 des délégations - Approuver les règlements intérieurs, les règlements de copropriétés ou tous autres documents relatifs à l'utilisation du patrimoine bâti de la

Communauté d'Agglomération (notamment salles et espaces de réunion, parkings,...), hors conditions tarifaires :

- Signature du règlement intérieur du Centre Nautique Pierre de Coubertin ainsi que du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, mis à jour.

Point 5-14 des délégations - Décider des situations d'accueil de collaborateurs occasionnels du service public (bénévoles) et approuver les conventions correspondantes :

- Conclusion de deux conventions d'accueil de deux bénévoles pour le service de promotion de l'alsacien entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023, à titre gratuit.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 421 963,30 € en section de fonctionnement
- 709 413,52 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} au 31 mai 2022.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN